



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° LAS-0016-4

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 7 octobre 2019, le règlement suivant :

LAS-0016-4 Règlement modifiant le règlement no LAS-0016 établissant le traitement des conseillers de l'Arrondissement de LaSalle

Ce règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau et il est également disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal dont l'adresse est : ville.montreal.qc.ca, en cliquant sur « Règlements municipaux ».

Ce règlement a effet depuis le 1^{er} janvier 2019.

DONNÉ À LASALLE, ce 18 octobre 2019.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement



PUBLIC NOTICE

NOTICE OF COMING INTO FORCE OF BY-LAW NO. LAS-0016-4

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on October 7, 2019, the following By-law:

LAS-0016-4 By-law amending By-law N° LAS-0016 concerning the remuneration of borough councillors.

This By-law may be obtained at the office of the Borough Secretary, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours and is also available on the Ville de Montréal website at the following address: ville.montreal.qc.ca, by clicking on "Search for by-laws".

This by-law has taken effect since January 1st, 2019.

GIVEN AT LASALLE, on October 18, 2019.

Nathalie Hadida
Secretary of the Borough